



Panier retraite

La Forest

19600 Noailles

✉ lerefugedepume19@gmail.com

☎ Standard : 06 26 86 14 23

Je soussigné (e)

Nom : Prénom

Adresse :

N° TEL : MAIL

Nos chats ne pourront pas être adoptés par des personnes mineures (conformément à la loi)
J'adopte via l'association les chats de Plume et participe au frais vétérinaire

D'un montant de cotisation de 60 € par an

Nom du chat :

Identification :

Race : Né(e) le

Robe : Sexe



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	36574	00010808701	17	EUR

Domiciliation
CCM BRIVE GRAND OUEST

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8365 7400 0108 0870 117

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation
CCM BRIVE GRAND OUEST
149 AVENUE JEAN CHARLES RIVET
19100 BRIVE LA GAILLARDE
☎ 05 55 17 94 44

Titulaire du compte (Account Owner)
LES CHATS DE PLUME
LA FOREST
19600 NOAILLES

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

- ✓ L'animal adopté devra être bien traité, et recevra nourriture, soin, affection et habitat convenable.
- ✓ Vous disposez d'une période de 15 jours ou si l'animal ne s'adapte pas à votre environnement nous le récupérons et vous rembourserons les frais d'adoption (hors réservation).
- ✓ Les chats de Plume prend en charge durant 10 jours après adoption les frais de vétérinaire du coryza, gastro entérite virale, gale auriculaire et 21 jours pour la péritonite infectieuse. UNIQUEMENT CHEZ VOTRE VETERINAIRE ET APRES ACCORD DE LA PRESIDENTE ET/OU LA TRESORIERE. Au-delà de ce délai, ou sans l'accord d'un des membres du bureau. L'association ne pourra être tenue pour responsable et ne prendra pas en charge les frais vétérinaires dus.

L'ADOPTANT S'ENGAGE A :

- **Fournir au chat :**
 - de la nourriture adaptée à son âge et ayant été conseillée par l'association ou faire une transition alimentaire sur plusieurs jours.
 - un habitat correspondant à ses besoins.
 - Un suivi vétérinaire annuel (vaccin / déparasitage interne et externe)
- **STERILISER LE CHAT** si cela n'a pas été fait par l'association ➤ Prévenir l'association par téléphone ou mail si :
 - Vous souhaitez vous séparer de votre compagnon afin de nous puissions trouver une solution ensemble.
 - Il s'est échappé / perdu.
 - Il est décédé (nous préciser les circonstances).
- Communiquer ses changements d'adresse ou de téléphone à l'association ainsi qu'à L'ICAD.
- Accepter la visite d'un membre de l'association (**justifié par une carte officielle**) pour s'assurer des bonnes conditions de vie de votre protégé (A la suite de la visite les contrôleurs rédigent un rapport écrit et remis à la présidente).

Dans le cas où le rapport démontre que l'adoptant ne respecte pas les conditions du Du contrat d'adoption l'association se réserve le droit de reprendre le chat

- Donner des nouvelles par Facebook, portable ou mail : lerefugedeplume19@gmail.com ou par courrier : le refuge de Plume, la Forest 19600 Noailles.

Je certifie avoir lu et approuvé les engagements ci-joint du contrat d'adoption.

L'adoption un acte bien réfléchi :

L'adoption d'un animal est une démarche sérieuse et responsable. Elle implique tous les membres de la famille. L'adoption doit être un acte bien réfléchi. Un animal de compagnie ne doit pas être imposé ni offert car cela se traduit le plus souvent par des abandons et de retour au refuge.

Un animal de compagnie est un être vivant qui mérite du temps et beaucoup d'attention et d'amour.

Signature Président

Signature adoptant